



COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires Locales annonce l'ouverture de l'appel à projet 2020 pour soumettre les demandes de projets par les collectivités locales tunisiennes en partenariat avec leurs homologues françaises, dans le cadre de la coopération décentralisée tuniso-française pour l'année 2020.

La participation se fait par la soumission d'un projet porté conjointement par une collectivité locale tunisienne et son homologue française, mis en œuvre pendant une année, et financé en partie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Française.

Trois thématiques sont proposées pour soumettre les propositions des projets :

- 1) Aménagement du territoire, de la ville et des espaces publics.
- 2) Environnement, climat, efficacité énergétique et gestion du littoral.
- 3) Patrimoine et culture.

Chaque collectivité locale tunisienne désirant présenter une proposition de projet commun avec son homologue française doit consulter les conditions de participation mentionnées à l'adresse électronique suivante :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appel-a-projets-franco-tunisien/article/appel-a-projets-franco-tunisien-2020>

et déposer le dossier de candidature comportant tous les documents énoncés dans les conditions de participation, avant le 18 juin 2020, directement au bureau d'ordre central du Ministère des Affaires Locales ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Locales, cité administrative, rue du développement, cité el khadra, 1003, Tunis.

Tout dossier de candidature parvenu après le délai susmentionné ne sera pas accepté.